



Réponse du Conseil communal au Conseil général à l'interpellation 19-612 intitulée « Les feux d'artifice ne sont pas les seuls à faire vibrer les Neuchâtelois »

(Du 9 décembre 2019)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 23 septembre 2019, le groupe Vert'libéral /PDC par M. Jean Dessoulavy et consorts a déposé une interpellation n°19-612 intitulée « Les feux d'artifice ne sont pas les seuls à faire vibrer les Neuchâtelois » dont le contenu est le suivant :

« Plusieurs indices montrent que les célébrations festives dans le monde se trouvent maintenant à un tournant.

Ce qui apparaissait comme tout à fait normal pour la tenue de manifestations publiques semble de plus en plus remis en question au vu des récents constats liés au réchauffement climatique et de ses conséquences. Ainsi l'impact sur l'environnement d'activités humaines, acceptable il y a encore peu, nous apparaît de plus en plus questionnable aujourd'hui.

Notre groupe est d'avis qu'il en est ainsi pour les feux d'artifice pyrotechniques qui se déroulent sur le sol de la ville de Neuchâtel, en particulier lors des festivités du Nouvel An, celles du 1^{er} août et de la fête des vendanges.

Cette année pour la célébration de la fête nationale justement, la commune de la Grande Béroche a choisi de présenter un spectacle de jets d'eau plutôt que les traditionnels feux d'artifice. Après la

partie officielle, suivie de musiques de fanfare traditionnelles, un spectacle aquatique hors du commun a débuté mettant en valeur la féerie de l'eau grâce à un ballet de jets d'eau illuminés. Ceux-ci se mirent à danser et tournoyer au rythme de musiques classiques.

Un choix clairement écologique décidé par les autorités de cette nouvelle commune unifiée. Son président, Tom Egger, pour justifier le choix du Conseil communal, a déclaré à la presse que les explosions des feux d'artifice créent du stress pour la faune, sans compter les engins pyrotechniques générant une pollution sur la nature et les risques d'incendie.

Au niveau fédéral, on observe sur le site de la Confédération, que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), constatait le 26 décembre 2018, qu'en plus des émissions de polluants atmosphériques, les feux d'artifice provoquent aussi des nuisances sonores, avec de fortes explosions, qui incommode une partie de la population et effraient les animaux domestiques et sauvages. En effet, selon les conditions météorologiques, il se peut que la valeur journalière moyenne limite de 50 microgrammes par mètre cube d'air fixé dans l'ordonnance sur la protection de l'air soit dépassée.

Des données médicales attestent que de telles hausses de la teneur en poussières fines peuvent s'avérer problématiques pour les personnes souffrant d'affections des voies respiratoires.

À noter que selon l'OFEV toujours, les sols et les eaux sont également atteints. Sur la base d'une étude réalisée par cet office, on estime à quelque 1'800 tonnes de pièces d'artifice qui sont vendues par an en Suisse. Emballées dans du bois, du carton, du plastique ou de l'argile, ces pièces d'artifice contiennent au total 460 tonnes d'éléments pyrotechniques qui comprennent non seulement de la poudre noire, mais aussi des composés métalliques servant à donner les effets de couleur. Chaque année, elles génèrent près de 320 tonnes de poussières fines qui parviennent dans les sols et les eaux sous forme de précipité. Les feux d'artifice représentent 1 à 2 % des quelque 18'000 tonnes de poussières fines qui sont émises chaque année en Suisse.

Dans la lignée du film « Demain », de nombreuses initiatives locales visant à préserver notre planète et le climat ont éclos sur le Littoral neuchâtelois sans que les festivités n'en pâtissent.

À notre avis, notre Ville a là aussi un rôle à jouer. C'est la raison pour laquelle, notre groupe souhaite adresser les demandes suivantes au Conseil communal :

1. *Est-ce que les conséquences environnementales des feux des Bains de l'Évole et des Jeunes-Rives ont été évaluées ? En particulier, les conséquences sur l'équilibre du lac et de ses habitants naturels ?*

2. *Pour les festivités qui se dérouleront à la fin de l'année 2019 et durant la période estivale 2020, nous souhaitons savoir dans quelle mesure les feux pyrotechniques pourraient être allégés ou remplacés à certaines occasions par d'autres événements, comme un spectacle aquatique ?*

3. *Quelle est la marge de manœuvre de notre Ville pour donner une impulsion aux trois manifestations précitées qui prennent davantage en compte le respect de l'environnement ? En particulier, nous souhaitons savoir dans quelle mesure la Ville peut inciter les organisateurs à orienter les festivités en direction d'un développement qualitatif plutôt que quantitatif ?*

4. *Si les feux pyrotechniques devaient être reconduits, nous souhaiterions savoir s'il est envisageable que la Ville incite les organisateurs à présenter des feux qui durent moins longtemps avec un enchaînement des musiques d'accompagnement plus harmonieux et un volume sonore bien moins élevé. Pour mémoire, les feux du samedi 29 septembre 2018 ont duré près de 45 minutes avec un enchaînement musical mélangeant des musiques de tous les genres, de quoi donner le tournis aux près de 30'000 personnes.*

En fin de compte, on peut envisager que ces feux d'artifice puissent être réduits afin de diminuer l'impact écologique sans que l'esprit de la fête n'en pâtisse. Dans un tel cas, la maxime britannique « Less is more » semble s'appliquer plus que jamais.

La fête doit continuer d'être belle, mais en prenant mieux en compte les besoins de notre environnement. «

Le texte de l'interpellation valant développement écrit, la présente réponse est également apportée par écrit, en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

Contexte

En préambule, notre Conseil souhaite rappeler l'importance qu'il accorde à une politique climatique et de préservation de l'environnement ambitieuse et à la hauteur des défis qui menacent notre planète et sa biodiversité. De même, notre Conseil souligne la priorité accordée aux questions de santé et de sécurité de ses concitoyens.

A ces titres, nous sommes donc ouverts à faire évoluer les pratiques en matière de spectacles pyrotechniques. Il convient toutefois de rappeler quelques éléments généraux.

- La Ville n'organise pour son propre compte, en collaboration étroite avec l'Association des Sociétés de la Ville de Neuchâtel (ASVN), que le feu d'artifice du 1^{er} août.
- Le spectacle de la Fête des Vendanges reste, malgré la forte implication de la Ville dans l'organisation de la Fête, un événement de statut privé.
- Aucune autorisation n'a été accordée pour le tir d'engins pyrotechniques professionnels pour le Nouvel An durant ces 5 dernières années.

Les feux de la Fête nationale et de la Fête des Vendanges sont les plus grands spectacles populaires et gratuits offerts en ville de Neuchâtel avec environ 50'000, respectivement 30'000 spectatrices et spectateurs directs. Si beaucoup se déplacent au bord du lac, nombre de personnes peuvent bénéficier du spectacle depuis les hauteurs de notre ville qui forment une splendide arène naturelle. Leur nombre dépasse les 100'000 personnes si l'on considère un périmètre élargi aux communes voisines et à l'autre côté du lac. Il s'agit d'événements participant significativement au rayonnement de notre cité et drainant un large public provenant souvent d'au-delà des limites communales.

Ces spectacles bénéficient d'un très large soutien populaire.

Les alternatives disponibles (jets d'eaux, illuminations, spectacles multimédias, spectacles de drones, lâchers de lanternes, etc.) ne permettent pas pour l'instant d'offrir un spectacle à un aussi vaste public avec le budget et l'infrastructure actuels.

Quant à la Fête nationale, les questions qui découlent de la fusion des quatre Communes doivent ouvrir la réflexion sur la forme que la Ville souhaitera donner à la célébration du 1^{er} août pour les années à venir.

Plus globalement, la Ville œuvre activement pour rendre les manifestations qui se déroulent sur son territoire plus durables et plus respectueuses de la biodiversité et de l'environnement.

Réponses aux questions

Question 1 : Est-ce que les conséquences environnementales des feux des Bains de l'Évole et des Jeunes-Rives ont été évaluées ? En particulier, les conséquences sur l'équilibre du lac et de ses habitants naturels ?

Jusqu'ici il n'y a pas eu d'études spécifiques sur l'impact des feux d'artifice sur la faune et la flore du lac de Neuchâtel ou la composition de son eau. Cependant, les conclusions de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), citées dans le texte de l'interpellation ne devraient pas dévier significativement pour la ville de Neuchâtel. Notre Conseil est pleinement conscient du fait que les feux d'artifices ont un impact défavorable sur l'environnement et la santé.

Cependant, à la lecture des études de l'OFEV, ces impacts négatifs doivent être tempérés. Les pics de présence de particules fines dans l'air (PM10) sont très restreints dans le temps et le risque est ainsi limité pour la population ou l'environnement.

A noter également que les feux d'artifice du 1er août sont tirés à une hauteur variant entre 75 et 350 mètres et suffisamment loin du rivage pour que les risques liés à l'inhalation de particules soient moindres, contrairement aux émissions du trafic routier par exemple, qui sont expulsées à hauteur humaine.

L'association Birdlife, spécialisée dans l'observation des oiseaux, mentionne bien que les détonations stressent et effraient les animaux et que dans leur fuite les familles peuvent être séparées. Elle alerte notamment sur les feux tirés en période hivernale durant lesquels une fuite génère une perte d'énergie très préjudiciable pour certains animaux. Cependant, le stress provoqué par les détonations n'est pas de nature à troubler durablement le bien-être de la faune, selon l'inspecteur cantonal de la faune du Canton de Genève, interrogé à l'issue des grands feux des Fêtes de Genève.

L'industrie du feu d'artifice cherche également à s'adapter depuis de nombreuses années aux contraintes environnementales et évolue dans le sens d'une diminution sensible des impacts négatifs de son activité, tant

dans les matériaux utilisés, que des déchets produits ou encore du niveau sonore des détonations. Le principal partenaire de la Ville a déjà mis en œuvre différentes démarches, allant de la rationalisation des transports en passant par la réduction au maximum des déchets produits pour diminuer son impact écologique global. A titre d'exemple, les métaux lourds ont été bannis il y a plus de 15 ans de la fabrication des engins pyrotechniques et le plastique est pratiquement inexistant dans les engins professionnels.

Il paraît important de mentionner que la nuisance d'un tel spectacle par spectateur en matière de particules fines reste bien en deçà de celle de l'allumage d'un « Vésuve » dans un cadre familial et que l'impact du feu d'artifice doit être mis en parallèle avec l'impact écologique global de telles manifestations (déplacements, déchets, énergie, bruits, etc.).

Question 2 : Pour les festivités qui se dérouleront à la fin de l'année 2019 et durant la période estivale 2020, nous souhaitons savoir dans quelle mesure les feux pyrotechniques pourraient être allégés ou remplacés à certaines occasions par d'autres événements, comme un spectacle aquatique ?

Comme déjà mentionné, la Ville n'organise aucun feu d'artifice pour Nouvel An.

Le feu d'artifice du 1er août est présenté dans sa forme actuelle depuis 2011. Notre Conseil ne dispose pas d'alternative crédible et faisable à court terme pour la célébration de l'édition 2020 de la manifestation. La question d'intégrer davantage de contenu alternatif (multimédia, lumière, laser, jet d'eau, etc.) et moins de contenu pyrotechnique sera soumise au prestataire et évaluée.

Concernant la Fête des Vendanges, une demande de prise en compte des alternatives pourra être adressée au Comité central. Cet élément sera intégré dans les réflexions qui doivent permettre de rendre la plus grande fête populaire du canton davantage respectueuse de l'environnement. A noter qu'actuellement, le feu de la Fête des Vendanges est, par son infrastructure et sa localisation bien définie, a priori, plus adapté à intégrer rapidement d'autres technologies. Rappelons encore que ce spectacle est organisé par un acteur associatif et financé par des sponsors. Il sert de cadre spectaculaire pour de nombreuses relations économiques et culturelles.

La Commune de La Grande-Béroche a proposé un spectacle aquatique avec jets d'eau, lumières et musique d'une durée identique (20 minutes) et pour un budget équivalent aux festivités des années précédentes (environ 10'000 francs). Cependant, le nombre de spectateurs potentiels a été sensiblement restreint, le spectacle n'étant visible que depuis les alentours immédiats. Les jets sont projetés à environ 20 mètres de hauteur. La Chancellerie de la Commune a communiqué qu'environ 600 spectateurs ont pris place sur le lieu de la manifestation.

Notre Conseil est ouvert à étudier des solutions alternatives. Cependant, les objectifs généraux en termes d'affluence, de service à la population, de lieux disponibles, de contraintes budgétaires, ou encore des besoins en infrastructures nécessitent des études complémentaires.

Question 3 : Quelle est la marge de manœuvre de notre Ville pour donner une impulsion aux trois manifestations précitées qui prennent davantage en compte le respect de l'environnement ? En particulier, nous souhaitons savoir dans quelle mesure la Ville peut inciter les organisateurs à orienter les festivités en direction d'un développement qualitatif plutôt que quantitatif ?

Les feux pyrotechniques se classent en 4 catégories, les engins de feux de classes 1 à 3 sont en vente libre au public (avec un âge minimum de 12 ans pour l'achat de feux de classe 1, 16 ans pour la classe 2 et 18 ans pour la classe 3), les engins de classe 4 sont réservés aux professionnels.

Pour les privés (matériel de classe 1 à 3), les feux ne sont tolérés que durant 3 jours par an, le 31 juillet, le 1^{er} août et le 31 décembre. En dehors de ces dates les feux sont soumis au préavis de la Commune.

Les feux commandés aux professionnels sont quant à eux tous préavisés par la Commune et validés par la Police neuchâteloise. En moyenne, ce sont 7 feux par an qui sont traités sous l'angle du lieu, de la raison et des risques par le secteur prévention du Service communal de la sécurité qui soumet une analyse à la Direction de la Sécurité pour préavis. Le Bureau des Armes de Police neuchâteloise accorde l'autorisation finale.

Comme mentionné, il n'y a pas eu de feux d'artifice autorisés durant la nuit du Nouvel An durant les 5 dernières années au moins.

La Ville dispose donc d'une certaine marge de manœuvre pour préavisier, cas échéant, négativement le lancement d'un feu d'artifice.

Pour le feu du 1^{er} aout, la Ville, responsable de la manifestation, dispose d'une certaine latitude pour l'organisation du spectacle, en coordination avec l'ASVN.

Dans le cadre d'une incitation à proposer des spectacles avec d'autres technologies, la question du budget restera centrale. Le rapport entre le coût d'un spectacle pyrotechnique et d'un spectacle multimédia ou par drone peut facilement avoir un rapport allant du simple au quintuple voire au-delà pour un spectacle « équivalent ».

Question 4 : Si les feux pyrotechniques devaient être reconduits, nous souhaiterions savoir s'il est envisageable que la Ville incite les organisateurs à présenter des feux qui durent moins longtemps avec un enchaînement des musiques d'accompagnement plus harmonieux et un volume sonore bien moins élevé. Pour mémoire, les feux du samedi 29 septembre 2018 ont duré près de 45 minutes avec un enchaînement musical mélangeant des musiques de tous les genres, de quoi donner le tournis aux près de 30'000 personnes.

La question de la durée du spectacle peut être évoquée avec le prestataire, sachant qu'elle est intimement liée au spectacle proposé. Il convient de garder une durée suffisante pour maintenir un programme varié et l'attrait de la manifestation. Le feu de la Fête des Vendanges a déjà réduit sa durée de plus de 20% en passant de 45 minutes en 2018 à 35 minutes en 2019. Le feu de la Fête nationale ne dépasse jamais 25 minutes.

Le niveau sonore varie grandement en fonction de la localisation du spectateur et des conditions atmosphériques, mais dans tous les cas, la Ville exige que les normes en vigueur, notamment en termes de distance entre le lieu de tir et le public, soient toujours respectées.

Pour information, une demande de coup de canon pour l'ouverture d'une manifestation a été refusée en 2019 pour des raisons de réductions des nuisances sonores.

En ce qui concerne l'harmonie, notre Conseil ne se prononce pas, n'étant pas compétent pour juger de la qualité des enchaînements musicaux.

Conclusion

Notre Conseil est conscient de l'impact des feux d'artifice sur l'environnement, la faune et la santé et que des évolutions sont nécessaires pour être cohérent avec les efforts menés dans le cadre de notre politique de protection de l'environnement.

Notre Conseil ne dispose cependant pas à court terme d'alternative pertinente pour proposer un spectacle d'une ampleur et attractivité comparables aux feux du 1er août ou de la fête des Vendanges et n'est pas disposé dans l'immédiat à supprimer les manifestations populaires sans dialogue avec les partenaires.

Ainsi, notre Conseil s'engage à :

- a) Etudier les alternatives en matière de spectacles gratuits, populaires, accessibles au plus grand nombre et à faible impact écologique pour proposer une commémoration du 1er août plus respectueuse de l'environnement et de la faune ;
- b) Inciter le comité de la Fête des Vendanges à évaluer l'opportunité de proposer un spectacle avec des technologies alternatives ;
- c) Préavisier négativement les feux d'artifices privés hormis ceux avec un intérêt public avéré (typiquement celui de la Fête des Vendanges) ;
- d) Faciliter l'expérimentation et la proposition de spectacles alternatifs et innovants.

Au surplus, notre Conseil rappelle son engagement quotidien pour apporter des modifications structurelles telles que la réduction du trafic, l'assainissement énergétique des bâtiments, la réduction des déchets ou le développement des espaces verts pour garantir un environnement de bonne qualité aux générations futures.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la réponse à l'interpellation 19-612.

Neuchâtel, le 9 décembre 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Thomas Facchinetti

Le chancelier,

Rémy Voirol